

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	15
----	----	----

Séance ordinaire du Vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 02/04/2022

Affichage du 18/04/2022
Au 18/05/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi huit avril à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH : Maire

Présents : Fabrice TISSERAND, Sébastien ENDT, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Charlotte MEYER, Pascale EXTREMERA-RUIZ, Séverine LUXEMBOURG, Éric MATHIS.

Absents excusés : Amandine RAUCH qui a donné procuration à Sébastien ENDT, Caroline MOUTIER qui a donné procuration à Charlotte MEYER, Guillaume DUMONT qui a donné procuration à Rachel KLEIN-DORMEYER, Roselyne MATHIS qui a donné procuration à Sébastien ELOI, Jonathan KAISER qui a donné procuration Fabrice à TISSERAND, Jean-Christophe, BOULEY qui a donné procuration à Éric MATHIS,

Secrétaire de séance : Fabrice TISSERAND.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2021 : Budget Principal
02	Affectation du résultat de fonctionnement - Exercice 2021
03	Vote des taxes locales 2022
04	Budget Primitif Principal 2022
05	Compte Administratif et compte de gestion - Année 2021 comptabilité M14 - Lotissement
06	Demande de subvention Ambition-Moselle
07	Subvention à la Société d'Arboriculture
08	Convention avec la Société d'Arboriculture
09	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 FEVRIER 2022

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité

N° 01 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2021 : BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Fabrice TISSERAND, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2021 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

- 379 604,69 € en dépenses de fonctionnement et à 473 718,84 € pour les recettes de fonctionnement, soit un excédent de 94 114,15 €.
- 296 157,56 € en dépenses d'investissement et à 88 922,46 € pour les recettes d'investissement, soit un déficit de 207 235,10 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

/

N° 02 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un **excédent de : 46 895,40 €**, pour le budget principal auquel il faut ajouter le résultat d'investissement du budget annexe «lotissement» dissous pour un excédent d'investissement cumulé de **8 333,33 €**. Cela porte donc à un résultat d'investissement cumulé consolidé de **55 228,73 € (46 895,40 € + 8 333,33 €)**

Les restes à réaliser étant de **165 500,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **110 271,27 € (55 228,73 € - 165 500,00 €)** correspondant au déficit de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice de **261 021,93 €**, auquel il faut ajouter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe «lotissement» pour un excédent de **78 574,52 €**. Cela porte donc à un résultat de fonctionnement cumulé consolidé de **339 596,45 €**. Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement Commune	254 130,50 €	-207 235,10 €	46 895,40 €
Investissement BA «lotissement» dissous au 31/12/2021	<u>176 038,43 €</u> 78 092,07 €	<u>184 371,76 €</u> - 22 863,34 €	<u>8 333,33 €</u> 55 228,73 €
Fonctionnement (après affectation)	166 907,78 €	94 114,15 €	261 021,93 €
Réintégration excédent de fonctionnement BA «Lotissement» dissous au 31/12/2021	<u>262 946,15 €</u> 429 853,93 €	<u>-184 371,63 €</u> -90 257,48 €	<u>78 574,52 €</u> 339 596,45 €
TOTAL	507 946,00 €	-113 120,82 €	394 825,18 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

→ Affectation obligatoire en réserves (c/1068) correspondant au besoin de financement réel :	110 271,27 €
→ Solde disponible en report (reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement :	229 325,18 €
<u>Résultat d'investissement (excédent) :</u>	
Compte 001 en recettes d'investissement :	55 228,73 €
/	

N° 03 : VOTE DES TAXES LOCALES 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, l'augmentation des taux des taxes locales de 2,00 %, pour l'année 2022. A savoir :

- Taxe foncière bâtie : 25,41 %
- Taxe foncière non bâtie : 76,53 %

/

N° 04 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal de l'exercice 2022, comme suit :

- 🚦 711 600,00 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement
- 🚦 585 500,00 € en dépenses et 611 748,00 € en recettes pour la section d'investissement.

/

N° 05 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION - ANNEE 2021
COMPTABILITE M14 - LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2021, qui se monte à 184 371,76 € pour les dépenses et à 0,13 € pour les recettes en section de fonctionnement. Soit un déficit de fonctionnement de - **184 371,63 €**

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 0,00 € pour les dépenses et à 184 371,76 € pour les recettes. Résultat de clôture de l'exercice : **+ 0,13 €**

/

N° 06 : DEMANDE DE SUBVENTION «AMBITION MOSELLE»

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet relatif aux : «Travaux de sécurisation et d'isolation de la salle socioculturelle»

Les devis présentés par les différentes sociétés s'élèvent à :

- 29 898,53 € HT de la société BMS Fenêtres de Hultehouse
- 3 000,00 € HT de la société BECK de Romelfing
- 15 886,00 € HT de la société EIE de Haguenau
- 18 103,85 € HT de la société KOPP ALU SYSTEME de Drulingen
- 33 834,00 € HT de la société Eurl Alternative pose de Hirschland
- 13 549,00 € HT de la société ISCHIA de Marmoutier

Soit un total de : 114 271,38 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE la réalisation de ces travaux,
- SOLLICITE la subvention «AMBITION MOSELLE»,
- S'ENGAGE à couvrir dès 2022, la partie à la charge de la commune par inscription au budget primitif.
- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

/

N° 07 : SUBVENTION A LA SOCIETE D'ARBORICULTURE

Pour donner suite à une demande en date du 25 février 2022, du Président de la Société d'arboriculture de Henridorff, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300,00 € à cette association au titre de l'année 2022.

Cette somme sera prélevée de la rubrique «divers» du compte 65748.

/

N° 08 : CONVENTION AVEC LA SOCIETE D'ARBORICULTURE

Dans le cadre de ses activités, la société d'arboriculture de Henridorff demande la mise à disposition gracieuse d'un verger arboricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de mettre à disposition des arboriculteurs une partie du verger de l'immeuble sis n° 39 Grand'rue, cadastré sous section 1, parcelle n° 85.

Pour une bonne gestion et une bonne utilisation de ce verger, le Conseil Municipal, décide, d'établir une convention entre la commune et l'association.

Le Maire donne lecture de ladite convention aux membres du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de ladite convention
- Autorise le Maire à la signer.

/

Divers et communications :

1. Orgue : La société «Schömer» d'Allemagne n'est plus venue pour l'entretien de l'orgue de l'église depuis 2018. Le conseil municipal charge le maire de prendre contact avec la société afin de voir la suite qui pourrait être donnée à cette affaire.
2. Hansebrunnen : Sur à la demande de la commune, la CAUE nous soumis un projet de restauration du Hansebrunnen, situé derrière la salle socioculturelle, à proximité du terrain de tennis. Pour la réalisation de ce projet, la commune pourrait prétendre à une subvention de la fondation du patrimoine.
3. Terrain de football : Le Maire soumet aux membres présents un devis de la société MTC Jardin de THAL DRULINGEN pour la robotisation de la tonte du terrain de football. Le devis s'élève à 9472,00 €. A réfléchir sur le projet.
4. Ecole primaire : Les travaux d'isolation du bâtiment démarreront la semaine prochaine.
5. Immeuble n° 98 Grand'rue : La maison n° 98 Grand'rue qui appartenait à M. Marcel MERCK a subi des éboulements de murs à l'intérieur. Elle sera mise en vente par le Domaine courant du mois de mai. Le prix de départ est de 10 000,00 €
6. Immeuble n° 94 Grand'rue : Elle est inhabitée depuis le décès de Mme. Marie-Thérèse MARTIN le 15 janvier 2021. Le Maire va faire un courrier au tribunal afin de savoir où en est la succession.

7. Affaire Anna MATHIS : Des entreprises ont effectué quelques travaux, notamment en électricité. Par contre la municipalité avait demandé à la propriétaire de mettre sa fosse septique aux normes avant le 31 décembre 2021 ; mais aucune démarche de Mme. Anna MATHIS n'a été entreprise dans ce sens.
8. ALSH : Il aura lieu du 11 au 14 avril 2022 et sera animé par Lucie Coltat, Angélique Spreng, Julie Mathis et Laurence Pierron.

La séance a été levée à 22 heures 40.

EMARGEMENTS

Bernard KALCH, Maire :	Fabrice TISSERAND, 1 ^{er} Adjoint :	Sébastien ENDT, 2 ^{ème} Adjoint :
Amandine RAUCH 3 ^{ème} Adjointe : Absente Procuration à Sébastien ENDT	Jean-Christophe BOULEY, Conseiller : Absent Procuration à Eric MATHIS	Sébastien ELOI Conseiller :
Rachel KLEIN-DORMEYER Conseillère :	Roselyne MATHIS Conseillère : Absente Procuration à Sébastien ELOI	Caroline MOUTIER, Conseillère : Absente Procuration à Charlotte MEYER
Guillaume DUMONT, Conseiller : Absent Procuration à Rachel KLEIN- DORMEYER	Jonathan KAISER Conseiller : Absent Procuration à Fabrice TISSERAND	Charlotte MEYER, Conseillère :
Séverine LUXEMBOURG, Conseillère :	Eric MATHIS, Conseiller :	Pascale EXTREMERA RUIZ, Conseillère :